

SEULS SONT HOMOLOGUÉS LES CHAMPIONNATS RÉFÉRENCÉS CI-DESSOUS

(LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX N'EN FONT PAS PARTIE POUR DES RAISONS D'HOMOGENÉITÉ DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET DES FORMATS DE JEU).

SCOLAIRE

1 championnat = 1 homologation	Championnats de France par Equipes		
Phases Académiques (régionales)	Création de l'homologation	Intervention ligue ?	Feuilles de match (Fdm)
Etablissement & Excellence COLLEGES	<p align="center">PAR LA LIGUE</p> Le formulaire de demande d'homologation est renseigné et envoyé par la DRUNSS à la ligue; la ligue l'homologue en tant qu' Epreuves par Equipes et coche "Compétition Scolaire" dans l'Admin.	Création homologation	Aucune Fdm n'est envoyée aux ligues. Les DRUNSS doivent envoyer toutes leurs Fdm au fur et à mesure à l'UNSS auprès du déléguée technique Anne Fayd'herbe : anne.faydherbe@unss.org (portant le n° d'homologation° licences FFT et les scores remplis correctement). Si une ligue reçoit une Fdm UNSS elle doit la renvoyer à la DRUNSS.
Etablissement & Excellence LYCEES		Transmet les n° d'homologation à la DRUNSS	
Phases Inter Académiques et Phases Finales des COLLEGES et LYCEES	<p align="center">PAR LA FFT</p> L'UNSS remplit le formulaire et le retourne à la FFT. La FFT lui transmet les n° d'homologation attribués.	NON	



DRUNSS : ce sont les directions régionales de l'UNSS